
MARRAKECH – Session de rédaction du communiqué du GAC
Mercredi 9 mars 2016 – 14h30 à 18h00 WET
ICANN55 | Marrakech, Maroc

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Pour votre information, le communiqué est en cours d'impression. Il sera prêt dans quelques instants - en fait, on le distribue en ce moment. Il est imprimé. Il est distribué.

OK. Vous devriez donc avoir la première version préliminaire, ou la deuxième... -- oui, vous avez sous les yeux la deuxième version préliminaire. Et nous espérons qu'il n'y aura pas grand-chose à négocier sur le fond du document. Nous espérons pouvoir faire notre travail assez rapidement, mais bien sûr, à vous de nous dire si vous êtes d'accord avec le texte.

J'ai compris la révocation du Conseil, Olof, pas le rappel à l'ordre.

[Rires]

ORATEUR NON IDENTIFIÉ : Cela est bien aussi.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Ouais. Maintenant, attendez une seconde. En fait, il y a une question pour savoir si on laisse la porte ouverte ou si on la ferme. Pour la rédaction du communiqué, nous avons l'habitude de travailler à huis clos mais je pense qu'après l'expérience d'hier soir, si cela ne vous dérange pas, nous pouvons laisser la porte ouverte.

Je vois que la plupart des gens disent oui de la tête.

Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH : Ouverte. La porte doit être ouverte. Elle devrait être ouverte. Le monde est ouvert.

[Applaudissements]

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Nous prenons cela comme un consensus total sans objections, de sorte que la porte restera ouverte. OK. Merci beaucoup.

Et notre cher ami Tom va, comme cela est déjà une tradition, lire le texte et demander vos commentaires à partir de cette première lecture.

Je vous en remercie, Tom. Merci.

réunion gouvernementale de haut niveau le 7 mars 2016. La réunion a permis aux ministres et aux hauts fonctionnaires de participer à l'accord communautaire de transition de la supervision des fonctions IANA du gouvernement des États-Unis, y compris une plus grande responsabilité de l'ICANN, de réaffirmer l'importance de la gouvernance dans le cadre de la communauté de l'ICANN, y compris par le GAC et d'identifier les opportunités pour les pays en développement dans le système de noms de domaine.

« Le président de la réunion, Son Excellence Monsieur Moulay Hafid Elalamy, ministre de l'Industrie, du commerce, de l'investissement, et de l'économie numérique, en a fait un résumé et a informé au GAC qu'il présentera ensuite son rapport sous sa propre responsabilité ».

« Le PDG de l'ICANN. Le GAC a exprimé sa sincère reconnaissance au Président-directeur général sortant de l'ICANN, Fadi Chéhadé, pour le service rendu à la communauté de l'ICANN et lui souhaite ses meilleurs vœux pour ses projets futurs ».

Voilà donc l'introduction. Y a-t-il des questions, Thomas ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Oui, des questions ou des commentaires sur cette introduction ?
Iran ?

IRAN : Oui. Pendant la réunion de haut niveau nous avons fait référence au domaine de premier niveau Royaume du Maroc. Nous allons au domaine de second niveau et également au second niveau, et remercier le ministre, qui est vraiment le responsable. Pourriez-vous ajouter le ministre après le Royaume du Maroc ?

Merci beaucoup.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci beaucoup. En fait, je pensais à ça aussi. Je pense que nous pourrions inclure -- remercier non seulement le royaume, mais le ministre lui-même dans la deuxième ligne.

Et vous pouvez prendre la formulation qui est en bas, puis --

TOM DALE : Et le ministère, et le ministre.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Je crois que l'on est d'accord, n'est-ce pas ?

Cela ne veut pas dire plutôt identifier les opportunités pour que les pays en développement y participent ? Il me semble que « les opportunités du système" est un peu maladroit.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Bon, je pense que nous ne devons pas dépenser trop de temps sur ce point. En fait, ce qui manque ici c'est la référence, si nous voulons prendre en compte la discussion sur les nouveaux gTLD, cela étant ce que l'ICANN peut effectivement faire pour soutenir les pays en développement dans le cadre de son mandat.

Mais je pense que pendant la prochaine lecture nous allons revenir au titre des sessions. Assurez-vous qu'ils soient en ligne - avec le texte ici - avec les titres de la session.

Merci.

Espagne ?

ESPAGNE : Tout d'abord, une question mineure. Fadi Chéhadé et le nouveau PDG, ils président aussi l'ICANN, n'est-ce pas ? Président-directeur général ?

ORATEUR NON IDENTIFIÉ : Oui.

ESPAGNE : Et, d'autre part, pourrions-nous accueillir chaleureusement le nouveau PDG ?

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Je crois que oui. Merci, oui. S'il n'y a pas d'objections...

Ok. L'Iran.

IRAN : Oui. En fait, nous voulions également ajouter le nouveau PDG. Et même plus, exprimer une bienvenue plus chaleureuse au nouveau Président-directeur général. Merci. Nous pourrions l'inclure. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci.

La Suède ?

SUÈDE : Merci. Juste une observation. Je me demande s'il ne serait pas mieux de l'appeler le « Président-directeur général entrant » au

lieu de « nouveau », car il n'a pas encore commencé officiellement. Il a été ici pendant ses vacances.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci beaucoup. D'autres commentaires sur cette introduction ?

Pakistan.

PAKISTAN : Je pense que le PDG est également le président. Nous devons trouver l'équilibre. Avant on a mis le Président-directeur général.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci, Pakistan.

D'autres commentaires ? Oui, l'Espagne.

ESPAGNE : Désolée, détail stupide. Les deux sont des Messieurs, je suppose.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : On va le vérifier. Oui, c'est ce que l'on va faire.

Irlande.

ORATEUR NON IDENTIFIÉ : (hors micro)

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Les deux expressions signifient la même chose, dit l'Iran. OK.
Donc, c'est comme ça.

OK. D'autres ajouts, commentaires, changements, questions ?

Non. Ok. Voici l'introduction.

Alors Tom, vous pouvez continuer.

TOM DALE : Merci. La section suivante porte sur les activités entre les unités constitutives et l'engagement de la communauté, ce que le GAC a effectivement abordé.

La première section traite de la réunion qui a eu lieu ce matin avec le Conseil d'administration de l'ICANN, et ici nous avons fait comme d'habitude, c'est à dire inclure tout simplement les sujets abordés.

Je cite : Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'administration de l'ICANN et a débattu les points suivants: le processus de sélection du Président-directeur général de l'ICANN, le calendrier de travail et la charge de travail générale au sein de la

communauté, les intentions du Conseil vis-à-vis de la première réunion B, l'ICANN et l'intérêt public mondial, les PDP des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, les futures séries des gTLD et le calendrier, et les échanges entre le Conseil et le GAC sur les mesures de protection des gTLD.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Des questions ? Des commentaires ?

Si ce n'est pas le cas, alors ce n'est pas révolutionnaire. C'était l'ordre du jour qui était affiché sur l'écran. Je crois que nous pouvons continuer.

TOM DALE :

La prochaine section traite de la réunion du GAC avec la GNSO qui, vous vous souviendrez, a eu lieu le dimanche. Je cite : Le GAC s'est réuni avec les membres du conseil de la GNSO et a examiné le travail du groupe de consultation GAC-GNSO, y compris les rapports sur l'agent de liaison du conseil de la GNSO auprès du GAC et les possibilités pour l'engagement précoce du GAC dans les PDP (processus d'élaboration de politiques).

Différents points de vue sur la proposition finale du CCWG-Responsabilité ont été échangés, y compris les différences entre les modalités suivant lesquelles le GAC et la GNSO élaborent leur contribution aux processus de l'ICANN.

Il a été convenu que le nouveau format de la réunion B de l'ICANN sera l'occasion pour mener des débats approfondis entre le GAC et la GNSO, et que cela sera considéré pour la réunion qui aura lieu en juin 2016.

En réponse aux préoccupations des membres, la GNSO a noté que la contribution du GAC au PDP relatif aux problèmes d'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement avait reçu l'attention voulue, mais que leur inclusion dans le rapport final n'a pas obtenu le soutien par consensus.

Conformément à l'avis précédent au Conseil de l'ICANN, le GAC espère que la protection permanente des noms et des désignations de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Cristal-Rouge soit appliquée dans les plus brefs délais. En conséquence, le GAC se réjouit des discussions en cours impliquant le personnel de l'ICANN et la GNSO afin de résoudre les différences entre les recommandations de politiques de la GNSO et l'avis du GAC en la matière.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Des questions, des commentaires ?

Nouvelle-Zélande.

NOUVELLE ZÉLANDE : Merci monsieur le président.

Nous pouvons soit présenter nos suggestions maintenant soit pendant la pause pour la prochaine série, mais dans la dernière partie sur la Croix-Rouge / Croissant-Rouge, nous constatons simplement que cette rédaction est cohérente avec l'avis au Conseil d'administration, et peut-être nous pouvons rédiger cette partie en cohérence avec le texte ci-dessus avec « notant » pour que cela ne soit pas confondu avec l'avis au Conseil d'administration ?

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Nous pouvons le faire, mais je pense que c'est -- mon point de vue, il n'est pas dans cette section comme un avis. Ainsi, personne ne le considèrera un avis. Même si, bien sûr, vous avez raison, la rédaction fait que ça ressemble un peu à une attente. Mais puisque cela n'est pas déclaré comme un avis, ce n'est pas un avis. C'est juste une expression de ce qui a été discuté.

Mais si vous voulez changer la rédaction ou si vous proposez une rédaction différente, bien sûr on peut le faire.

Merci.

Iran.

Merci.

D'autres commentaires ?

Pakistan.

PAKISTAN :

Dans le dernier paragraphe la rédaction est la suivante : « conformément à l'avis précédent au Conseil de l'ICANN, le GAC espère que la protection permanente des appellations Croix-Rouge, Croissant-rouge et Cristal rouge... ». Nous nous concentrons uniquement sur ces noms spécifiques. Pouvons-nous écrire en général qu'il s'agit d'organisations intergouvernementales, y compris celles-ci ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER :

Je ne suis pas sûr si les organisations intergouvernementales ont été explicitement mentionnées. Je me souviens que la Croix-Rouge était mentionnée. Mais oui, Royaume-Uni, svp.

ROYAUME-UNI :

Oui, merci Pakistan. Juste pour clarifier, c'est un suivi de la question que j'avais soulevée avec la GNSO, spécifiquement la question de la Croix rouge, et puis des discussions suivantes vous impliquant vous-même, monsieur le président, avec la GNSO. Je crains que la question des OIG n'ait pas été débattue à

ce moment-là ; de toute façon c'est en quelque sorte une piste séparée, si vous voulez.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Et, en fait, cela n'a pas été mentionné. Il y a eu une réunion informelle avec la Croix Rouge, avec ma participation, celle du personnel de l'ICANN, James et d'autres personnes de la GNSO pour discuter notamment des moyens d'accélérer ce point-là. Mais je pense qui serait trop entrer dans les détails si l'on en faisait mention, aussi.

Oui, merci, Kavouss.

IRAN : Oui, la première ligne du dernier paragraphe, je suggère de remplacer « qui souhaite » par « qui attend ». C'est bien plus qu'un souhait.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Mark.

-
- ROYAUME-UNI : Oui. Je crois que la Nouvelle-Zélande suggère une alternative, « qui anticipe ». Mais nous pouvons parvenir à un accord.
- « Plus qu'anticipation ». OK. Peut-être pourrions-nous résoudre ce problème hors ligne.
- PRÉSIDENT SCHNEIDER : Nous pouvons aussi faire en sorte que le texte soit descriptif, que le GAC a exprimé ses attentes, bla, bla, bla.
- Mais abordons la question lors de la prochaine lecture.
- Nous voyons bien qu'il faut peaufiner cela davantage.
- Pouvons-nous passer au point suivant ? Oui, merci, Tom.
- TOM DALE : Merci. La prochaine section aborde la réunion du GAC avec le Comité consultatif At-Large, ALAC.
- Le GAC s'est réuni avec les membres du Comité consultatif At-Large et a débattu les points suivants : les processus respectifs pour répondre au rapport final du CCWG-Responsabilité ; les mesures de protection pour les gTLD ; le soutien du GAC à une éventuelle révision des chaînes problématiques et des PIC par l'ALAC et la GNSO ; les futures séries des gTLD ; le GAC et l'ALAC ont convenu que la révision et l'analyse appropriées de la série actuelle des gTLD ait lieu avant que l'élaboration de politiques

pour les prochaines séries progresse sensiblement ; la coopération renforcée du GAC et de l'ALAC ; la possibilité de coopérations et d'engagements mutuels au niveau local sera examinée.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci.

Des questions ? États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci monsieur le président.

Je propose peut-être un petit amendement à la deuxième puce sur les sauvegardes des gTLD. Je crois me souvenir qu'il y a eu un échange utile sur cette révision potentielle de l'ALAC-GNSO, et si je me souviens bien, notre collègue de la Commission européenne a exprimé son soutien lors de la réunion avec l'ALAC et le Conseil d'administration. Toutefois, je voudrais suggérer de dire, « Certains membres du GAC » seulement parce que le concept est très intéressant et cela semble quelque chose de très logique et légitime à faire, mais nous avons discuté par la suite le fait qu'il existe déjà des révisions en cours. Et, par conséquent, il semblerait que nous approuvons une activité distincte. Et vu le nombre de pistes de travail différentes que nous avons déjà, nous sommes très réticents à dire que nous

avons donné notre soutien. Je n'oublie pas que mes notes indiquaient que l'ALAC cherchait effectivement la participation du GAC. Ce serait donc encore une autre piste de travail.

Alors, franchement, je suis très hésitante ici, et je me demande juste si soit -- je suis heureuse de nous en remettre aux collègues qui pensent que c'est la bonne chose à faire, mais je pense -- j'avais pensé que notre objectif était d'intégrer cette analyse aux révisions actuelles.

Alors, il y a une certaine réticence ici. Je vais passer la parole à la Commission de l'Union européenne, si vous le souhaitez... Nous pourrions peut-être envisager comment le modifier pendant la pause.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Commission -- Quelle serait donc votre proposition pour la formulation ?

ÉTATS-UNIS : Mon point de vue initial, juste pour rendre la vie plus simple, était de dire « certains membres ». Mais nous essayons d'éviter cela si ce n'est pas nécessaire. Il peut y avoir une autre formulation, si vous nous allouez à Christina et moi-même un

peu de temps. Dans la prochaine série, nous réfléchirons à la manière de caractériser cette question.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Peut-être au lieu de dire « certains », au lieu de « soutien explicite », ont manifesté leur intérêt à en savoir plus ou quelque chose du genre. Au lieu de dire « certains » ce qui impliquerait que d'autres ont présenté des objections ou ce que vous voudrez. Il nous faudrait donc éviter cette formulation et faire en sorte que la rédaction soit plus ouverte.

Oui, Kavouss.

IRAN : Oui, Président, tout à fait d'accord avec vous. Je vous ai dit dans trois autres réunions du GAC qu'il faudrait éviter d'avoir des divisions dans le communiqué. Il nous faudrait trouver une autre rédaction qui ne montre pas de manière tellement explicite toute division apparente, c'est ce que les gens veulent mettre. Certains et certaines. Ce n'est pas bon pour le communiqué. C'est un résultat avec lequel tout le monde est d'accord.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Nous allons analyser la question et trouverons un moyen de l'exprimer différemment.

D'autres commentaires sur cette partie ?

Oui, l'Iran.

IRAN : Oui, un dernier mot. Je suggère de remplacer « considéré ». C'est quelque chose à analyser. Il ne s'agit pas d'une considération. C'est bien plus qu'une considération.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Je crois que nous pouvons accepter ça. Alors, « sera exploré ». États-Unis ?

ÉTATS-UNIS : Monsieur le président, si vous continuez et insérez l'alternative que vous avez proposée, nous pouvons bien être sur la deuxième puce. « Ont exprimé leur intérêt ». Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : OK. Si l'on est d'accord, je suis heureux avec ça. Hongrie ?

HONGRIE : Tout juste un petit détail. Dans la première puce, nous faisons référence au rapport final du CCWG. Auparavant, cela a été mentionné comme une proposition finale. Proposition supplémentaire.

IRAN : Proposition supplémentaire finale.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. C'est OK pour cette section ? Je ne vois plus -- ah, Pakistan.

PAKISTAN : Au cours de la réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN et pendant la réunion de haut niveau, j'avais ajouté le principal problème dans les pays en développement en ce qui concerne la sensibilisation de l'ICANN, sur le nouveau code de gTLD. Nous pourrions ajouter quelques mots disant que l'ICANN peut considérer la sensibilisation pour la nouvelle série de gTLD.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Vous voulez dire -- je n'ai pas très bien entendu. Vous parlez de la réunion avec le Conseil d'administration ?

PAKISTAN : Je pense que cela a été mentionné dans la réunion, ALAC, vous avez proposé la bulle des futures séries des gTLD. Pouvons-nous le mentionner ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Excusez-moi. Je n'entends pas bien. Pouvez-vous vous approcher du micro ? Merci bien.

PAKISTAN : Il y a une puce dans la réunion avec l'ALAC, et à l'ALAC nous avons mentionné les futures séries des gTLD. Pouvons-nous l'ajouter ici ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Je crois que cela n'a pas été soulevé pendant la réunion de l'ALAC, mais on verra ce que l'on peut faire. Nous pouvons le mentionner dans la section de l'avis. Cela le rend plus fort, et je pense que nous avons accordé que nous voulons soutenir cette question.

PAKISTAN : OK.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Essayons de le faire. Et quand nous aborderons l'avis quant aux futures séries de gTLD, nous ferons référence à nous -- à cette question-là, si vous êtes d'accord.

PAKISTAN : Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci.

Alors, nous passons à la section des questions internes.

IRAN : Merci.

TOM DALE : Merci. Le premier point de la section des questions internes concerne les nouveaux membres. Je cite : « Le GAC accueille le Burundi, Cambodge, Haïti, Palestine, République de Palau, et le Tchad en tant que nouveaux membres et les régulateurs des télécommunications d'Afrique occidentale comme assemblée, en tant que nouvel observateur ». Le nombre de membres du GAC est désormais 162, et le nombre d'observateurs, 35.

La section qui aborde les groupes de travail du GAC est assez brève. Là, on signale tout simplement l'existence des groupes et

quelques nouveaux éléments en matière de procédure. Je cite :
« Le GAC poursuit son travail sur des thèmes spécifiques par le biais de ses groupes de travail, qui couvrent les domaines suivants : la protection des noms géographiques dans les futures séries des nouveaux gTLD, la sécurité publique, les régions mal desservies. Les îles Cook ont été nommées co-président de ce groupe. La participation du GAC au sein du comité de nomination de l'ICANN, NomCom, dans les termes de référence a été adoptée. Les droits de l'homme et la loi internationale dans les termes de référence ont été adoptés. La révision des principes opérationnels du GAC ».

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Des commentaires sur cette partie ?

Oui, Olga, s'il vous plaît.

ARGENTINE : Merci monsieur le président. Juste une question très brève. D'habitude, nous incluons une courte description des activités du groupe après -- son nom. Nous ne faisons pas ça dans ce communiqué ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Bon, personne ne l'a demandé, et personne n'a présenté, au moins à ma connaissance, aucun texte. Et étant donné les autres travaux que nous avons et que nous - Mark l'a préparé, d'accord.

ROYAUME-UNI : Oui, en fait j'ai préparé un texte. Mais je crois que vous vouliez changer le texte pour le résultat immédiat, c'est correct ? Le genre de protocole pour cela.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : En fin de compte, il appartient au GAC de décider ce qui doit être reflété. Apparemment, vous l'avez envoyé quand nous avons préparé la version préliminaire.

Mais... à vous de décider. Si vous souhaitez inclure quelques lignes sur chaque -- plus sur chaque groupe de travail, on peut le faire. Cela est du ressort du GAC, et de ceux qui auraient besoin de fournir ce texte jusqu'à la prochaine lecture.

Iran.

IRAN : Merci monsieur le président. Nous pourrions mettre - pour chaque groupe, nous pourrions inclure une phrase générale

pour tous les groupes à la fin, mais pas pour chaque groupe, car cela pourrait prendre beaucoup de temps. Je veux dire, parce qu'il n'y a pas de texte là-dessus.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci.

Je pense -- je veux dire, mettre quelque chose -- ce que nous faisons maintenant -- on fait des rapports sur les décisions, si le président ou le co-président ont été nommés ou si quelque chose a été adoptée ou si un document a été adopté, comme un protocole de décision...

Oui, Canada ?

CANADA : Merci, monsieur le président.

Juste plus d'une question, vraiment, sur le groupe de travail. Sur le NomCom, je crois que l'espace du groupe de travail sur le site Web du GAC demande d'examiner la participation du GAC dans le NomCom, nous proposons simplement d'ajouter le mot « examen » là-bas.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci.

Cela est très important, nous -- parce que nous savons où nous en sommes, et je pense -- je suppose qu'étant donné le travail que nous avons fait, je crois que cela devrait être maintenu en interne.

Mais bien sûr, Olga -- l'Argentine et puis --

ARGENTINE :

Mon commentaire a trait aux communiqués précédents, je propose d'ajouter deux ou trois lignes décrivant l'activité du groupe de travail. Peut-être que d'autres attendent le même niveau de détail.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci.

Je veux dire, comme je l'ai dit, si vous voulez -- nous allons le faire de cette façon. Ceux qui veulent peuvent commencer à rédiger un texte pour la prochaine lecture. Envoyez-nous un texte, deux, trois lignes, et puis nous allons l'inclure. Je pense que plus nous en discutons pendant ce temps, nous allons effectivement avoir lu le texte.

Mais pas plus de deux ou trois lignes... OK ?

Très bien. Merci. Pouvons-nous passer à la partie suivante ?

Merci Tom.

TOM DALE :

Merci Thomas.

La prochaine section aborde la question du secrétariat indépendant du GAC. Je cite : « Le GAC a exprimé sa reconnaissance pour le remarquable service et le soutien apporté par son modèle de secrétariat hybride, composé par le personnel de l'ICANN pour le soutien au GAC et le secrétariat indépendant du GAC, l'ACIG. Le soutien amélioré du secrétariat a augmenté et amélioré la capacité du GAC de fournir son avis au Conseil d'administration et travailler de manière plus efficace avec d'autres membres de la communauté de l'ICANN ».

Excusez-moi. Il y a des choses qui me tracassent. Je corrige au fur et à mesure les erreurs de frappe.

« Le GAC remercie chaleureusement les membres du Brésil, la Norvège et les Pays-Bas pour leur générosité en fournissant des fonds pour soutenir la prestation des services du secrétariat indépendant du GAC, l'ACIG, et débattu la manière de mieux

assurer la viabilité financière du modèle de financement des donateurs ».

« Le Pérou, la Commission européenne et la Suisse ont annoncé qu'ils feront des contributions financières à l'avenir et le GAC en est très reconnaissant ».

« D'autres membres du GAC envisagent également de devenir des donateurs pour s'assurer que la qualité des services de secrétariat indépendant actuellement reçus par le GAC soit maintenue et, le cas échéant, puisse être améliorée ».

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci.

Royaume-Uni ?

ROYAUME-UNI : Merci. Voici des déclarations très importantes, mais je voudrais simplement signaler qu'il y a une demi-page dédiée au secrétariat. Et trois -- une, deux, trois, quatre -- cinq mots dédiés aux droits de l'homme et à la loi internationale. Je veux dire, je vois là un déséquilibre... Je veux dire, si j'ai -- j'en ai proposé trois -- je pense qu'il faudrait ajouter trois paragraphes très courts en termes de -- sur le respect des droits de l'homme, la loi internationale, en termes du plan de travail de référence et de la

réunion conjointe avec -- juste une phrase, je crois, sur la réunion conjointe avec le groupe de travail intercommunautaire. Je veux dire, une annexe peut-être, mais... je trouve ça bizarre... je veux dire... le déséquilibre que je décris est bien clair ici.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Bon, simplifions les choses. Vous avez déjà fourni le texte. Nous allons juste le mettre tel qu'il est dans l'espace de groupe de travail. Et nous reprenons la limite de deux, trois lignes, si vous pensez que cela n'est pas approprié. On peut le faire.

En ce concernant le secrétariat, nous pensons qu'il est important que le message soit clair. Alors -- le texte sur le secrétariat ne sera pas aussi long à chaque fois, mais je crois que nous sommes à un moment critique où les gens sont au courant qu'il y a du travail à faire en matière de la durabilité du financement.

Merci, Iran.

IRAN : Oui, monsieur le président, je suis d'accord avec vous. Ce n'est pas la question de l'équilibre. Il s'agit de refléter la situation, et vous l'avez reflétée correctement. Ceux qui collaborent au financement, ceux qui ont promis de collaborer et le besoin de garantir la durabilité.

Désolé, je n'ai aucun problème pour ajouter du texte pour les droits de l'homme, mais je ne crois pas que ce soit bon de supprimer aucune partie. Je suggère donc de laisser le texte tel quel.

En fait, je voulais ajouter une phrase disant « et engageant tous les autres membres du GAC à prendre les mesures nécessaires », etc. Si vous voulez faire cela, au moins ne supprimez rien du tout. Mais si vous voulez ajouter quoi que ce soit sur les droits de l'homme, vous pouvez ajouter des pages.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : En fait, j'allais proposer de supprimer quelques mots. Là où vous dites, « La Commission européenne-- ». Désolé, « le Pérou,

la Commission européenne et la Suisse ont annoncé qu'ils feront des contributions financières ». Je supprimerais « à l'avenir ».

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci beaucoup, je pensais à ça aussi. Alors -- Mais nous n'avons pas à en discuter. Je pense aussi que si les donateurs actuels -- je pensais que si nous introduisons le fait que vous avez assuré le financement pour cinq ans... mais je pense que le GAC ne devrait pas dépenser son temps sur cette question. Au cas où vous voudriez aborder la question, je propose de le faire pendant la prochaine lecture sans perdre de temps sur ce point maintenant. Alors, je suis heureux de supprimer « à l'avenir ».

OK. Pouvons-nous passer à la partie suivante ?

TOM DALE : Merci, Thomas.

La section suivante est intitulée « Transition de la supervision des fonctions IANA du gouvernement des États-Unis et amélioration de la responsabilité de l'ICANN ».

La rédaction est identique à celle adoptée hier par le GAC pour répondre aux recommandations de la piste de travail 1 du rapport final supplémentaire du CCWG.

Vous voulez que je lise le texte ? Non, je ne le lirai pas car Thomas me l'a demandé. Mais c'est le texte qui a été transmis aux co-présidents du CCWG immédiatement après la réunion et qui a été accordé par le GAC hier soir.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Nous pourrions mettre le texte entre guillemets, pour que le texte authentique soit clairement identifié.

IRAN : Guillemets et italiques.

(Hors micro)

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Ce que vous voudrez. Mais pour le distinguer du reste du texte.

Ceci dit, je pense que nous pouvons passer à la rubrique Autres discussions du GAC.

TOM DALE : La prochaine section traite des « Autres discussions du GAC ». Le premier point concerne la révision de la CCT. Je cite : « les membres de l'équipe de révision du GAC ont informé le GAC sur le travail portant sur la concurrence, la confiance et le choix du consommateur, ou révision CCT ». Le GAC a noté qu'un éventail

de questions de politique publique entre dans le cadre de la révision, y compris l'impact sur la confiance du consommateur et l'efficacité des mesures de protection dans ce contexte, et les aspects relatifs à la concurrence et au choix du consommateur. Les membres du GAC ont été invités à présenter leurs observations, soit aux membres du GAC soit à la réunion publique de révision de la CCT et ont rappelé la possibilité de faire le suivi du travail en qualité d'observateurs.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Des questions sur cette partie ?

Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au point suivant.

TOM DALE : Candidatures communautaires. Le GAC a noté la réponse du Conseil de l'ICANN à l'avis du communiqué du GAC de Dublin concernant les candidatures communautaires aux nouveaux gTLD et le processus d'évaluation de la priorité communautaire.

Le GAC entreprendra la collecte de données et analysera des expériences de la série actuelle des nouveaux gTLD à cet égard et contribuera de manière appropriée au PDP de la GNSO sur les procédures ultérieures des nouveaux gTLD et la révision de la concurrence, la confiance et le choix du consommateur (CCT).

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Des commentaires ?

Espagne.

ESPAGNE : Je m'excuse, mais mon commentaire porte sur le paragraphe précédent. C'est très simple.

De la deuxième à la dernière ligne, il y a une référence à une réunion publique de révision de la CCT. C'est au singulier, et c'est « la réunion ». Pouvons-nous préciser quand est-ce que cette réunion a eu lieu ou bien où ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Pour être clairs, je pense que nous pourrions ajouter juste « à la 55e réunion conférence de l'ICANN », pour que ce soit clair que l'on parle de cette, si cela aide à préciser.

OK ? Merci.

Allons maintenant aux étiquettes à deux caractères. OK. Très bien.

TOM DALE : La prochaine section aborde la question des étiquettes à deux caractères au second niveau. C'est la séance que le GAC vient de

mener avec le personnel de l'ICANN. Je cite : Le GAC a discuté avec le personnel de l'ICANN les questions opérationnelles relatives à la mise en œuvre de l'avis du GAC sur les étiquettes à deux caractères au second niveau. Plusieurs suggestions d'amélioration ont été communiquées à l'ICANN.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Alors, c'est un rapport de la réunion, d'un échange que nous avons eu, mais ce n'est pas sous la section des avis parce que nous n'avons donné aucun nouvel avis. C'est juste pour signaler que cette discussion a eu lieu. Voilà la raison pour laquelle nous avons proposé de la mettre sous la rubrique Autres questions.

Merci.

Allons maintenant à la section Avis du texte.

Oui, les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci monsieur le président. Et je m'excuse de vous faire revenir à la question précédente, la question des candidatures communautaires. Mes excuses aux collègues. Mes notes ne semblent pas saisir ce niveau de détail.

La phrase qui dit : « Le GAC entreprendra la collecte de données et analysera des expériences de la série actuelle des nouveaux gTLD à cet égard et contribuera de manière appropriée au PDP de la GNSO, » encore une fois, je ne suis pas entièrement sûre de ce à quoi nous faisons allusion. Y aura-t-il un nouveau groupe de travail qui prendra cela en charge ? Ou peut-être quelqu'un pourrait juste me rafraîchir la mémoire sur ce à quoi nous nous sommes engagés.

TOM DALE :

Merci. C'est une référence pour essayer de capturer une intervention faite au cours de cette session par le Royaume-Uni qui a indiqué que plutôt que de former un groupe de travail-- Oui, Mark, vous-- vous avez indiqué que vous pourriez former un groupe informel pour collecter des informations sur les expériences et pour assurer l'utilisation dans des circonstances appropriées. Mais pendant cette discussion, vous avez dit qu'il ne s'agirait pas d'un groupe de travail.

C'était une tentative de capturer cela, mais à vous de décider, bien sûr, si une modification s'avère nécessaire.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Allez-y, Mark.

ROYAUME-UNI : Ouais, bien sûr. Merci. Ceci concerne les candidatures communautaires. Oui. Il n'existe aucun groupe de travail en ce moment. Nous avons fait la liste du type de problèmes qui se sont présentés dans des documents. Nous pouvons continuer ce travail tout en apportant dans certains cas des éléments supplémentaires, des données, etc., pour renforcer notre collaboration dans les processus communautaires en préparation pour la prochaine série.

Voilà l'intention ici.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. C'est OK pour les États-Unis ou vous avez d'autres questions ? Merci.

ÉTATS-UNIS : Merci monsieur le président, et merci Mark pour vos précisions.

Peut-être juste pour prendre en compte pour la prochaine -- je ne suis pas très sûre à ce sujet, mais je pense qu'il est important d'envoyer un signal que nous sommes en train d'entreprendre quelque chose. Alors, nous pouvons nous efforcer de faire

quelque chose ou nous pensons que cela est extrêmement important.

Encore une fois, pas d'objection de ma part. Il s'agit tout juste d'envoyer un signal. Je suis heureuse d'avoir posé la question parce que je n'aurais pas su -- si mes unités constitutives me l'avaient demandé en interne, je n'aurais pas su comment répondre à la question de savoir de quoi il s'agit. Oh, le GAC va entreprendre la collecte de données.

Merci pour la précision. Juste pour réfléchir plus loin comment cette affirmation va être interprétée.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Nous pourrions peut-être dire : « le GAC a l'intention d'entreprendre » pour avoir un peu plus d'espace et voir ce qui pourrait éventuellement arriver. C'est OK ?

Le Royaume-Uni a dit OK.

ROYAUME-UNI : Oui, je suis d'accord. Pour moi c'est bien. Oui, merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci.

Très bien. Alors nous continuons. C'est la partie de l'avis au Conseil d'administration ?

Merci.

TOM DALE :

Merci, Thomas. Le premier élément de l'avis du GAC au Conseil concerne les sauvegardes ou mesures de protection dans la série actuelle. Vous vous souviendrez que cela a été discuté samedi et également ce matin avec le Conseil d'administration.

Je cite : Le GAC a noté la réponse du Conseil à l'avis du GAC récent et en cours sur les sauvegardes des gTLD, y compris une résolution de l'ancien Comité du programme des nouveaux gTLD du 18 octobre 2015, une résolution du Conseil du 3 février 2016 et une lettre du 19 février 2016 adressée au président du GAC.

Le GAC se concentrera par la suite à veiller à ce que les mesures de protection des gTLD existantes, y compris celles incluses dans l'avis précédent du GAC, soient maintenues et améliorées. Le GAC soutient le travail de la GNSO et de l'ALAC visant à examiner les engagements d'intérêt public, PIC, pour les chaînes fortement réglementées par le biais d'un groupe dédié, si possible, et fonctionnera à travers un éventail de processus

considérant les futures séries des gTLD pour s'assurer que les considérations de politique publique soient prises en compte.

En ce qui concerne les processus, le GAC signale que le Conseil d'administration reconnaît que le processus convenu pour les consultations n'a pas été observé officiellement dans cette instance. Ainsi que le Conseil, le GAC espère travailler pour améliorer les communications entre le GAC et le Conseil à travers le groupe de travail GAC-Conseil d'administration sur la mise en œuvre des recommandations, BGRI.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci Tom.

Des commentaires ? Des questions ?

Iran.

IRAN : Merci monsieur le président. Après cette série du CCWG-Responsabilité, même si elle n'est pas encore implémentée, ils s'attendent à des fondements pour tout avis que nous donnons au Conseil de l'ICANN, et ils s'attendent à un texte clair, précis et sans ambiguïtés. Quoi que nous disions, qu'il y a quelque chose qui n'a pas été faite, nous devrions donner des raisons, nous devrions donner des fondements. Je suggère donc de faire plus

attention à l'avis que nous donnons et aller paragraphe par paragraphe, en utilisant des méthodes très prudentes.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci.

États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci monsieur le président. Je voudrais manifester mon accord avec mon collègue de l'Iran, si je vous ai bien compris.

En lisant ces trois paragraphes, il est difficile de trouver ce que le GAC conseille au Conseil d'administration de faire. Et il me semble que nous pourrions probablement inclure ça dans un rapport.

Nous avons certainement eu l'échange lors de la réunion du GAC avec le Conseil. Je crois donc que le texte saisit avec précision la nature des questions examinées au cours de cet échange, mais il ne se lit pas comme s'il y avait un avis spécifique.

Je recommanderais donc d'enlever cela de cette section. Et puis il devrait y avoir une modification mineure afin d'être cohérents avec la référence antérieure à l'ALAC-GNSO, cela étant de remplacer le mot « soutient » par « a manifesté l'intérêt ». Mais

je crois que l'ensemble de la section doit être déplacé car il n'y a pas d'avis, en tant que tel.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci.

En premier lieu, je pense -- je suis entièrement d'accord sur le fait que nous devrions essayer de donner des fondements. Je crois que cette fois-ci, nous pouvons nous permettre un peu de flexibilité parce que nous n'avons vraiment pas dédié longtemps à la discussion et par contre trop de temps à la formulation. Je ne crois pas que cet après-midi nous ayons envie de dédier trop de temps à cette tâche car nous sommes tous sans doute assez fatigués. Mais nous prenons dûment note que lors de la prochaine réunion, nous prendrons doublement soin.

En ce concernant les propos des États-Unis, je crois que nous pouvons -- vous avez raison, il n'y a pas de formulation concrète d'un avis explicite. Notre proposition serait alors de traiter cela dans d'autres discussions du GAC car il semblerait un peu bizarre si l'on met une seule puce très longue pour le Conseil d'administration... et nous en avons discuté plusieurs fois. Nous allons donc mettre cela sous la rubrique « Autres discussion du GAC », et c'est tout : c'est OK.

En ce qui concerne le soutien, « le GAC a exprimé son intérêt dans le travail... » C'est quelque chose -- Voyons ce que la Commission de l'Union européenne a fait à cet égard.

Merci.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci monsieur le président. Je suis d'accord, nous pourrions déplacer cette partie car ce n'est vraiment pas un avis du GAC. Je me demandais pourtant si au moins nous pourrions mentionner que le GAC encourage le travail qui sera fait par l'ALAC et la GNSO, et donc au moins « encourager » pourrait être important car cette formulation enverrait un message positif. Et si l'on aboutissait à quelque chose de bien, on pourrait l'adopter plus tard. Je propose donc de mettre « encourage » ici.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Pouvons-nous mettre « encourage » comme un compromis pour exprimer l'intérêt et le soutien ?

États-Unis ?

ÉTATS-UNIS : Merci monsieur le président. Je n'ai aucune objection sur ce point. Il pourrait y avoir des attentes de la part de l'ALAC, et à tout le moins, en les encourageant nous avons l'intention de

contribuer et de participer. Si je me souviens bien, leurs points spécifiques nous alertant sur cette possibilité visaient à nous inviter à les rejoindre. Voilà donc mon seul doute, à savoir ne pas nous engager par inadvertance à entreprendre un travail que, bien possiblement, nous ne sommes pas en mesure de faire. C'est mon seul doute.

Toutefois, dans l'intérêt du temps et de la collégialité, n'hésitez pas à utiliser n'importe quel mot. Et puis, nous devons réexaminer cette question quand ils viendront frapper à notre porte pour nous demander de bien vouloir contribuer.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Je suis certain que la Commission européenne et bien d'autres participeront à cet effort. Alors, --- oui, OK. Merci. Alors, nous mettrons : le GAC encourage les travaux, bla, bla, et nous allons tout passer dans l'autre section des affaires du GAC.

Vous êtes d'accord ?

OK. Merci.

Nouveau chapitre.

TOM DALE : Nouveau chapitre du livre. La partie suivante de l'avis au Conseil aborde les futurs gTLD -- les questions relatives à la politique publique dans les futures séries des gTLD. « Les membres du GAC ont examiné les aspects de politique publique des travaux en cours dans l'ensemble de la communauté de l'ICANN ayant une incidence sur le cadre stratégique pour les prochaines séries de nouveaux gTLD. Ce travail comprend le PDP sur les procédures ultérieures, la révision de la CCT, la révision de la mise en œuvre du programme, les révisions de la stabilité et du Centre d'échange d'information sur les marques, et l'élaboration d'indicateurs pour évaluer les développements des TLD ».

« Le GAC rappelle le concept largement partagé par l'ICANN disant que l'élaboration d'un cadre politique pour les futures séries des nouveaux gTLD devrait suivre un ordre logique de la révision du cycle actuel et des questions connexes. Cela peut informer l'élaboration de politiques par le biais d'un processus communautaire de la GNSO ».

« Le GAC signale avec préoccupation que le calendrier actuel des PDP peut mettre son ordre logique en péril, ce qui pourrait amener potentiellement à un travail d'élaboration de politiques n'ayant pas accès à des données et des analyses plus complètes et à jour ».

d'enregistrement fiduciaire et aux problèmes d'accréditation pour ses efforts dans la production de son rapport final qui contient de nombreuses recommandations utiles ».

« Le GAC a présenté des commentaires sur le rapport initial faisant état des enjeux de politique publique qui sont attachés à ces présentes à annexe A ».

« Le GAC salue la demande effectuée par le Conseil dans une lettre en date du 19 février 2016, pour soumettre toute question relative à la politique publique soulevée par les recommandations énoncées dans le rapport final ».

« Conformément aux commentaires du GAC sur le rapport initial et les principes du GAC 2007 concernant les services WHOIS des gTLD, notamment le principe trois concernant l'assistance aux autorités d'application de la loi dans leurs enquêtes et le principe six concernant la contribution à la confiance du consommateur dans l'Internet en aidant les utilisateurs à identifier les personnes ou entités qui sont responsables du contenu et des services en ligne, le GAC est d'avis que les recommandations énoncées dans le rapport final soulèvent certaines questions de politique publique concernant la sécurité et la confiance du consommateur ».

« En conséquence, le GAC tient à demander plus de temps pour étudier pleinement les avis sur ces questions importantes de

politique publique et demande au Conseil de se réunir avec le GAC avant d'envisager l'adoption du rapport d'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. La 56e réunion de l'ICANN serait l'occasion d'examiner ces questions ».

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Oui. Des commentaires ? Des questions ? Iran et les États-Unis.

IRAN : Président, dernier paragraphe, le GAC aimerait demander -- demander ? À qui nous demandons ?

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Bonne question. Probablement le Conseil, demander au Conseil, c'est correct ?

Alice, vous -- C'est OK ? Avons-nous besoin de dire à qui nous demandons ? Parce que nous demandons quelque chose.

PAKISTAN : Nous nous demandons à nous-mêmes ? Nous devons demander plus de temps ou demander au Conseil. De qui parlons-nous ? Une demande de qui ? Quel est le délai que nous voulons accepter ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci.

Egypte ?

EGYPTE : Non. En fait, je n'ai pas demandé la parole, mais je me demandais, c'était -- toute la section porte sur l'avis du GAC au Conseil d'administration donc si nous faisons une demande, puis -- mais, oui.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Alors --

EGYPTE : C'est un bon point.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : La question est quel est l'avis dans cette partie ?

EGYPTE : Ouais.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Olof ?

OLOF NORDLING : Je souhaitais simplement attirer votre attention sur des discussions précédentes avec le Conseil, lorsque nous avons utilisé d'autres expressions différentes à « donne son avis ». Par exemple les verbes « recommander » et « demander », etc.

Je pense que c'est une bonne pratique de dire « donne son avis » au Conseil d'administration. Le GAC donne son avis au Conseil.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Pour quoi faire ? Pour nous donner plus de temps ?

OLOF NORDLING : Ouais. Pour avoir davantage de temps. Quelque chose du genre.

Mais au moins pour garder la formule comme nous avons décidé de le faire il y a quelque temps.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci.

OLOF NORDLING : En utilisant l'expression « donner son avis » plutôt que d'utiliser un autre verbe.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci.

Australie ?

AUSTRALIE : Merci monsieur le président.

Je pense que nous pourrions être clairs si nous disions, « le GAC donne son avis au Conseil d'administration qu'il a besoin de davantage de temps pour analyser en profondeur l'avis et demande au Conseil d'administration ». Alors...

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Mais nous ne pouvons pas donner notre avis au Conseil en disant que nous avons besoin de davantage de temps. Nous pouvons donner notre avis au Conseil pour proroger le délai ou attendre ou quelque chose, si nous voulons -- au moins mon cerveau épuisé veut être logiquement cohérent...

Quel est l'avis que nous donnons au Conseil d'administration, pour que ce soit clair ?

Iran ?

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE : Si vous vous souvenez de la discussion avec le Conseil d'administration, ils ont mentionné qu'ils s'attendaient à ce que donnions cet avis en termes de demande pour étendre le délai avant qu'ils analysent et approuvent le rapport. Alors peut-être il s'agit juste de reformuler pour dire que le GAC donne son avis au Conseil d'administration pour fournir -- pour étendre le calendrier jusqu'à la 56e réunion de l'ICANN avant d'approuver le rapport final.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Pourriez-vous travailler à une reformulation afin que nous puissions traiter cela plus tard ?

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE : Oui.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Il faut que nous soyons clairs dans la définition d'avis.

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE : Oui.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Et s'il y en a une, nous la laissons ici. S'il n'y en a pas, il faut considérer les autres.

États-Unis.

ÉTATS-UNIS :

Merci monsieur le président. Je crois que nous pourrions probablement arriver à l'endroit où il faut.

Toutefois, je voulais proposer d'insérer également un qualificatif de « plus de temps pour examiner l'avis possible ». Parce qu'encore une fois, nous n'avons pas mené les discussions détaillées sur la nature de tous les détails spécifiques du rapport final. Et je crois que même le PSWG serait probablement d'accord. Ils vont prendre du temps en tant que groupe de travail pour analyser et ensuite proposer un avis éventuel au GAC dans son ensemble, que nous passerons en revue et que nous adopterons ou pas.

Donc je suggère de nous couvrir un peu plus avec « possible ». Et il y avait une phrase avant, en haut, les recommandations établies dans le rapport final peuvent soulever certaines questions relatives à la politique publique. Juste pour avoir un maximum de possibilités pour l'évaluation.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Les autres sont d'accord avec la formulation des États-Unis ?

Je vois que non -- l'Espagne.

ESPAGNE : Je ne présente pas d'objection, mais si le rapport initial a soulevé des préoccupations en matière de politique publique et s'ils n'ont pas inclus toute notre recommandation, il semblerait que le résultat final pourrait soulever certaines questions.

Mais je ne sais pas si la suggestion faite par Alice sera prise en considération. Je ne m'oppose pas à nous mettre une limite, à savoir, la 56e réunion de l'ICANN. Il faut savoir que si nous établissons une limite, il faut la respecter, et cette question peut être complexe.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. En fait, je pense que l'Espagne a raison. Nous avons adopté des recommandations de la GNSO parce que ce sont des questions de politique publique. Nous allons laisser cette partie du texte tel quel.

Je suggère de garder le « possible » parce que nous n'avons pas encore pris une décision. Et -- et cela ne change pas vraiment grand-chose.

Pouvons-nous donc accepter le texte tel qu'il est actuellement sans le « peut »? C'est OK ?

Iran.

IRAN :

Oui, nous pouvons l'accepter, mais une partie de ce texte n'est pas un avis. Il y a donc le texte qui se rapporte à l'avis et le texte qui ne se rapporte pas à l'avis.

Merci.

Je veux dire, les paragraphes en entier.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Où devons-nous -- Pouvez-vous m'aider ? Je ne comprends vraiment pas.

Vous dites que nous devrions déplacer toute cette section ailleurs, comme on l'a fait pour le reste ?

IRAN : Si dans cette réunion nous donnons un avis au Conseil d'administration, sous l'avis au Conseil de l'ICANN nous pouvons mettre celui-ci et d'autres choses.

La partie qui reste dans cette section n'est pas un avis. Il faudrait le placer ailleurs.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Où ?

IRAN : Que ce soit dans la réunion avec le Conseil ou dans la rubrique Autres considérations ou Autres considérations du GAC. Il faudrait trouver un autre titre si ce n'est pas un avis.

Ce n'est pas un avis. Il pourrait s'agir d'un avis. Mais l'autre partie n'est pas un avis.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Oui, mais je pense que ... -- Nous commençons à couper les cheveux en quatre ici, en quelque sorte.

Si à l'avenir nous -- Je suggère d'élaborer jeudi un système avec un titre dénommé « Fondements », un autre titre dénommé « Avis », et nous pourrions avoir une autre section sera

dénommée « Actions de suivi » ou « Actions de suivi attendues » ou quelque chose du genre pour introduire l'avis. Et puis, je crois que ces trois points pourraient être liés, avec le même contenu, sous le titre « Avis », parce qu'autrement nous aurions cinq fondements au début, cinq avis au début, et peut-être cinq possibles actions de suivi. Je pense que nous devons demeurer - nous ne devrions pas être trop formalistes et demeurer pratiques. Alors, à moins que quelqu'un insiste vraiment, je me pencherais pour laisser le texte où il est et pas le diviser en deux sections, ce que les gens ne comprennent pas vraiment, parce que le point ci-dessus est le fondement de l'avis. Je crois que nous ne devrions pas séparer les fondements de l'avis ; sinon, je crois que tout cela n va pas aider à nous faire comprendre. Si cela ne vous dérange pas, je préférerais donc laisser l'avis là où il est.

Des objections ?

Pays-Bas

PAYS-BAS :

Juste un petit intermezzo mais nous venons d'entendre que la GNSO, aussi la ccNSO ont approuvé le rapport du CCWG. Donc, nous sommes complets.

Merci.

[Applaudissements]

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci beaucoup d’avoir présenté cette information.

Qu'est-ce qu'ils ont dit à propos de la recommandation 11 ?

Non.

[Rires]

Nous pouvons laisser la partie concernant les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire avec les modifications proposées ?

Alors, il y a un dernier point qui nous reste. Tom, svp.

TOM DALE : Merci. La section finale de l'avis au Conseil est intitulée « calendrier de travail et gestion de la charge de travail ».

Le GAC informe le Conseil que le GAC est concerné du fait qu'il y a toujours un grand nombre de programmes de travail simultanés à travers l'ICANN qui ont des répercussions sur l'importante charge de travail tant pour le GAC que pour la communauté mondiale.

Par exemple, les révisions existantes sur la première série des nouveaux gTLD et la préparation des séries subséquentes ainsi

qu'une grande variété de travaux sur la thématique du WHOIS se sont poursuivies sans modifications, malgré le travail hautement prioritaire généré par le processus de la transition de la supervision de l'IANA.

Le GAC reconnaît le besoin de considérer les différentes priorités de chacune des organisations de soutien et de chacun des comités consultatifs. Le GAC demande au Conseil d'établir des attentes claires sur le niveau de travail concomitant qui peut se produire au sein de la communauté. Le GAC recommande au Conseil de travailler avec les organisations de soutien et les comités consultatifs afin d'établir un processus pour le travail intercommunautaire prévu. Ce processus devrait prendre en considération : premièrement, l'équilibre des différentes priorités de la communauté et deuxièmement, la manière dont la participation de la communauté dans les processus d'élaboration de politiques peut être maximisée.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci.

Des commentaires ? Des questions ?

États-Unis.

ÉTATS-UNIS :

Merci monsieur le président. Je pense qu'il y a là une excellente ouverture au Conseil et je tiens à remercier mon collègue de la Nouvelle-Zélande, Nicola, de l'avoir signalé très, très directement dans notre échange de ce matin.

Je me demande si nous pourrions faire une petite modification pour faire une ouverture explicite et demander au Conseil de faciliter un échange au cours de la prochaine réunion B où nous sommes tous censés nous réunir pendant ces journées qui permettront un échange en personne entre toutes les organisations de soutien et les comités consultatifs sur les priorités actuelles des SO et AC et de permettre au Conseil... J'ai l'impression que le Conseil peut ne pas être aussi au courant que nous le croyons, parce qu'ils se voient confrontés à tellement de choses... qu'il est bien possible qu'ils ne soient pas au courant des différentes pistes de travail.

À mon avis, ce serait une bonne occasion pour inviter le Conseil à faciliter un échange parce que mon impression a toujours été que le Conseil d'administration est tout à fait respectueux de la communauté. Mais pour une entité comme le GAC, nous suivons toutes sortes d'initiatives communautaires, y compris certaines initiées par l'ICANN elle-même, et par le personnel de l'ICANN.

Je pense que nous pourrions demander de faciliter cet échange avec un mapping. Comme certains parmi vous doivent se

souvenir, je crois que c'était en octobre 2014 à Los Angeles, nous avons demandé explicitement au personnel de l'ICANN de donner un aperçu et un mapping de la gamme de questions relatives au WHOIS. Je ne me souviens pas du nombre, mais c'était peut-être huit. Et nous leur avons demandé d'établir un ordre de priorité. Malheureusement, ça n'a pas été le cas.

Je pense donc que si nous pouvons impliquer le Conseil cela nous aiderait à leur faire comprendre l'ampleur de la charge de travail et peut-être les engager à des échanges pratiques plus concrets, pour savoir s'il faut appuyer sur « pause » à un moment donné.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Je crois qu'il n'y a pas d'objection. Je propose donc de faire une formulation qui soit logique.

D'autres commentaires à propos de cette question ?

Espagne.

ESPAGNE : Je me demande si nous ne pouvions pas être un peu plus -- un peu plus clairs ici en demandant au Conseil de prendre, d'établir la priorité du travail au sein de l'ICANN.

Je pense que c'est ce que le Danemark a suggéré à la fin, et je pense que c'est une bonne suggestion, et peut-être ce n'est pas la première fois que nous avons demandé ceci.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Eh bien, en fait, je pense qu'il y a un chevauchement entre ce que les États-Unis ont suggéré et ce que vous avez suggéré. Peut-être pourrions-nous inviter le Conseil à faciliter une discussion communautaire pour établir l'ordre de priorités, car ce n'est pas du ressort du Conseil lui seul d'établir des priorités, mais par contre, cela appartient à toute la communauté. À travers l'engagement mutuel, les priorités apparaîtront à elles seules, et le travail sera organisé en conséquence.

Puis-je demander aux États-Unis de prendre cela en compte, ou au responsable de rédiger cette partie, la Nouvelle-Zélande, pouvez-vous refléter ce que l'Espagne a dit ? Ça va pour vous ?

OK. Merci bien.

D'autres commentaires?

Si ce n'est pas le cas, alors --

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Eh bien, au fond, oui. Ceci est sous le titre -- sous la rubrique « Avis du GAC », puis on dit que le GAC donne son avis au Conseil.

Nous pourrions, bien sûr, nous limiter simplement à l'avis, mais je pense qu'en fait, nous avons clairement établi la dernière fois que lorsque nous disons demande ou recommande, cela veut dire, bien évidemment, donne son avis. Et « demande » peut effectivement être juste une expression plus forte que « donne son avis ». Donc, en fait, bien sûr, -- je ne recommanderais pas d'utiliser le mot « donne son avis » parce que les niveaux d'urgences sont différents. Nous pourrions utiliser « prie instamment », par exemple, dans un avis. Je n'ai pas de problème avec ça, mais bien sûr, à vous de décider.

PAKISTAN : Si nous mettons « Le GAC a déclaré que ». Déclaré que.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Si nous mettons « déclaré » alors ce n'est pas une demande pour une action. Si nous disons que nous donnons notre avis ou nous demandons ou nous recommandons, il y a une attente vis-à-vis du Conseil, que le Conseil fait quelque chose.

Si nous déclarons, cela veut dire que nous avons un point de vue, mais le Conseil peut ne pas comprendre nécessairement que nous attendons une action de sa part. Au moins, c'est ce que je comprends par « déclare ».

Oui, l'Iran.

IRAN : Oui, monsieur le président. Je suis d'accord avec vous. Soit nous disons explicitement que nous donnons notre avis nous disons soit « invite » soit « demande », mais pas « déclare ».

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci.

Cela répond à votre question ?

Très bien. Merci.

D'autres questions ou commentaires ?

S'il n'y en a pas, pour la prochaine réunion, y a-t-il un désaccord sur les dates ? Voudriez-vous changer les dates de la prochaine réunion de juillet ou d'août ?

Août ce serait bien, n'est-ce pas ?

Nous allons laisser ces dates - Désolé ?

ROYAUME-UNI : Peut-on changer l'année ? Nous avons beaucoup de choses à rattraper.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Ouais. Mettons 2014. Nous laisserons ces dates tel quel. Si nous avons l'information qu'il y aura un jour supplémentaire, si c'était le cas, ce jour sera le dimanche avant la réunion. Ce serait alors le dimanche 26, soit-il au niveau formel ou informel. Il est probable qu'il y aura un jour supplémentaire, mais laissons les dates telles qu'elles sont. Nous vous tiendrons au courant, bien sûr, si les dates sont modifiées.

Très bien. Je pense donc que nous avons fini cette lecture, alors... -- tous ceux qui ont promis de rédiger des textes, veuillez les envoyer à la liste du GAC aussi vite que possible, ou bien à Tom, pour que cela soit inclus dans la prochaine version.

Faisons donc une petite pause. Je ne sais pas s'il y a du café quelque part... Par la suite nous reprendrons dès que la prochaine version sera imprimée.

OK ?

Merci bien.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Nous demandons si elle doit être imprimée ou si nous pouvons travailler électroniquement, sans l'imprimer. OK. Cela va nous épargner un peu de temps.

[Pause-café]

PRÉSIDENT SCHNEIDER : OK. Veuillez prendre vos places. Nous allons passer à travers le communiqué dans l'espoir que nous serons en mesure de finaliser rapidement.

TOM DALE : Bienvenus à notre session. Le président m'a demandé de commencer à lire cette version révisée. Je le ferai paragraphe par paragraphe, comme avec la version précédente.

Excusez-moi. Permettez-moi de corriger quelque chose qui cloche avant de commencer.

OK. Je cite : « Le Comité consultatif gouvernemental (GAC) de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) s'est réuni à Marrakech pendant la semaine du 5 mars 2016 ». Il n'y a aucune modification à ce paragraphe. Il n'y a aucune modification au paragraphe concernant le nombre de participants.

Le paragraphe concernant la réunion gouvernementale de haut niveau a été modifié. Maintenant il dit : « Le GAC a exprimé ses sincères remerciements au Royaume du Maroc et à son excellence, Moulay Hafid Elalamy, ministre de l'industrie, du commerce, des investissements et de l'économie numérique, d'avoir accueilli la réunion gouvernementale de haut niveau le 7 mars 2016. La réunion a permis aux ministres et aux hauts

fonctionnaires de collaborer avec la transition du rôle de supervision de l'IANA du gouvernement des États-Unis aux dispositions communautaires, y compris au renforcement progressif de la responsabilité de l'ICANN et a également réaffirmé l'importance des gouvernements en tant que membres de la communauté de l'ICANN, notamment à travers le GAC, et a permis d'identifier les opportunités des pays en développement dans le système des noms de domaine ».

Je vais faire une pause à ce point-là, parce qu'il y avait quelques modifications là-dessus.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Des commentaires ? Si ce n'est pas le cas, nous allons continuer.

TOM DALE : Le paragraphe suivant n'a pas subi de modifications.

Le paragraphe qui porte sur le PDG de l'ICANN, ou les PDG pour être précis, dit maintenant « Le GAC a exprimé ses sincères remerciements au Président-directeur général sortant de l'ICANN pour les services rendus à la communauté de l'ICANN et lui souhaite ses meilleurs vœux pour ses projets futurs. De même, le GAC souhaite sa chaleureuse bienvenue au Président-directeur général entrant de l'ICANN, M. Goran Marby. »

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Oui. Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Il y a une faute de frappe. Vous avez écrit Goran avec un tréma. Donc pour Chéhadé il faut ajouter les accents, juste pour être cohérent. C'est mon œil de lynx.

TOM DALE : Merci. Je continuerai.

La partie suivante concernant la réunion avec le Conseil d'administration reste inchangée.

Quant à la réunion avec la GNSO, nous avons modifié le paragraphe concernant la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et le Cristal-Rouge. Je lirai donc ce dernier paragraphe.

« Le GAC a fait remarquer son avis précédent au Conseil de l'ICANN concernant la mise en œuvre de la protection permanente des appellations de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Cristal-Rouge dès que possible. Par conséquent, le GAC s'attend à ce que les discussions en cours impliquant le personnel de l'ICANN et la GNSO régleront les différences entre les recommandations politiques de la GNSO et l'avis du GAC à ce sujet ».

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Des commentaires ? Si ce n'est pas le cas, nous pourrions continuer.

TOM DALE : Cela ne va pas changer, n'est-ce pas ?

En ce qui concerne le chapitre consacré à la réunion avec l'ALAC, la dernière puce a été modifiée et dit maintenant « Coopération renforcée GAC-ALAC : la possibilité de désigner des agents de liaison et de coopérer au niveau local sera envisagée ».

PRÉSIDENT SCHNEIDER : États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Je m'excuse, monsieur le président. C'est peut-être une question un peu bête, mais que veut dire « niveau local » ? Je ne suis pas tout à fait sûr. Merci. Soyez indulgents, s'il vous plait. Je ne demande aucune modification, juste une précision.

TOM DALE : Merci. Lors des discussions avec l'ALAC ils ont utilisé ce terme pour parler, essentiellement, du niveau des gouvernements

nationaux. C'est plutôt un terme technique de l'ALAC. Mais en définitive ils veulent dire au-delà de l'ICANN. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Devrait-on dire « au niveau national » pour que ce soit clair ? Il s'agit d'un détail. Mais je me demandais moi-même ce que cela voulait dire. Iran.

IRAN : Pourrions-nous supprimer « au niveau local » ? C'est quelque chose à analyser. On ne précise pas le niveau. Autrement d'autres demanderont aussi quel est le niveau local. Si mon gouvernement me pose la question, je ne saurais pas expliquer quel est le niveau local. Merci. Pourriez-vous le supprimer ? Ce n'est pas nécessaire. « Au niveau local ». Collaboration, agents de liaison sera envisagée.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Ce n'est pas le plus important. Mais cela est dû à deux raisons. D'une part, on parle de désigner des agents de liaison communs. Et d'autre part, on propose de collaborer aux niveaux nationaux entre le représentant d'un pays auprès du GAC et la communauté locale en général, indépendamment de son nom.

Je dirais donc que si nous parlons du niveau national, nous transmettrons les deux éléments. Parce qu'il y a la collaboration au niveau national et les agents de liaison communs. Mais je ne pense pas que ce soit-- ce n'est pas une question fondamentale. C'est-à-dire que si vous pouvez le tolérer, nous allons avancer. Merci.

TOM DALE :

La partie qui porte sur les nouveaux membres reste inchangée.

En ce qui concerne les groupes de travail du GAC, conformément à la discussion, un certain nombre d'entrées supplémentaires ont été fournies par les fils du groupe de travail. Nous allons les lire rapidement. Premièrement, nous avons le groupe de travail sur la protection des noms géographiques dans les prochaines séries. Cette partie dit maintenant : « Durant la réunion du groupe de travail, les activités suivantes ont été entreprises : la révision du plan de travail mis à jour et la nouvelle version du document sur l'« intérêt public » ; concernant les nouveaux gTLD, l'accord d'analyser les cas des régions annexées, des territoires occupés, des États auto-déclarés et des États en déliquescence ou sans territoire lors des nouvelles séries de nouveaux gTLD ; l'accord d'ouvrir la liste de diffusion aux membres intéressés des autres organisations de soutien et

comités consultatifs ; et l'analyse des préoccupations exprimées lors de la période précédente de commentaires publics ».

Cela nous a été remis par la présidente de ce groupe de travail, Olga Cavalli, de l'Argentine.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Oui, l'Argentine. Puis la Russie, svp.

ARGENTINE : Oui. Merci. Le texte dit « nouveaux gTLD » deux fois. Il dit « concernant les nouveaux gTLD » et puis cela est répété. Il ne faudrait le mentionner qu'une seule fois.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : OK. Lequel aimeriez-vous supprimer ?

ARGENTINE : Peu importe.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : À vous de décider.

ARGENTINE : Thomas parle l'anglais. Pas moi.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Oui, l'Iran.

IRAN : Je voudrais demander une précision. C'est une question que je ne connais pas. Que veut dire « États en déliquescence » ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Je suppose que ce sont les États qui n'existent plus. Comme par exemple la Yougoslavie. Mais je ne sais pas parce que je n'étais pas là.

IRAN : Remplacez la formulation « en déliquescence » par une autre. Je n'aime pas ce mot. Cela signifie qu'un État n'est pas parvenu à exister ?

OLGA CAVALLI : Je demanderai aux collègues de l'Ukraine et de la Géorgie de répondre, puisque c'est eux qui ont demandé cela au groupe de travail. Et le groupe l'a accepté.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Devrait-on suivre l'ordre de la liste d'intervenants ? Nous allons suivre l'ordre. La Russie et ensuite le Royaume-Uni, puis les États-Unis.

RUSSIE : Merci. Nous voudrions éviter la formulation qui est associée à... je vais attendre à ce que tout le monde mette les écouteurs.

Nous voudrions demander d'éviter l'utilisation d'une formulation qui dépasse la portée de l'ICANN. Parce que ce n'est du ressort ni de l'ICANN ni du GAC de décider sur les questions qui sont formulées dans ce paragraphe.

Bien sûr, nous considérons qu'il s'agit d'une question très importante. C'est une question qui existe. Mais, tout d'abord, nous nous opposons à définir ces territoires. C'est une question qui est du ressort de l'ONU. Nous savons que l'Assemblée générale des Nations Unies a la compétence pour s'y prononcer. Et puisque nous n'avons pas décidé et que le groupe de travail n'a pas clairement formulé cette définition de manière à ce que cela soit politiquement correct et dans la portée de la mission de l'ICANN, je pense que cette formulation est un peu précocce. Nous voudrions exclure cette formulation du texte.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Merci, oui. « État en déliquescence » est une formulation incorrecte. Un État en déliquescence est celui qui s'est effondré et qui est donc dans une situation de chaos économique. Je pense que le paragraphe est censé parler des États qui n'existent plus. C'est un terme assez long, mais il me semble qu'il n'existe pas un adjectif qui transmette cette idée. Il s'agit des États qui n'ont pas de souveraineté. Des États qui n'existent plus.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : D'une part, cela pourrait être trop détaillé. Ne serait-il pas possible de trouver une formulation qui transmette l'idée des États et des territoires dans des circonstances particulières, ou une formulation qui ne serait pas problématique et qui ne viserait pas à entrer dans les détails ?

Je suis plutôt d'accord avec la Russie. Ce n'est pas le but de cette organisation de discuter cette question. Revenons à la liste : les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci monsieur le président. J'ai une remarque à partager et une suggestion à faire. Cela est censé être le procès-verbal d'une réunion du groupe de travail, cela remplacerait les procès-

verbaux. Mais normalement les procès-verbaux des réunions des groupes de travail ne sont pas incorporés aux communiqués du GAC, à ma connaissance. En réalité les procès-verbaux doivent être présentés au GAC.

Je veux dire, manifestement le groupe de travail a tenu une réunion au cours de laquelle il a apparemment débattu de ces questions. Mais le plan de travail mis à jour ou la nouvelle version du document n'ont pour l'instant pas été accordés par l'ensemble du groupe de travail.

Et il me semble que le groupe de travail doit d'abord se mettre d'accord formellement et par la suite informer le GAC. À un certain niveau, je sens que nous n'avons pas suivi le processus. Certes, le groupe de travail a tenu des discussions intéressantes au cours de sa réunion, mais je ne suis pas sûre qu'il soit parvenu à une conclusion. Et, je m'excuse. Je suis membre du groupe de travail mais je n'ai pas pu assister à cette réunion en particulier. Elle s'est tenue lors de la pause déjeuner et j'avais une superposition.

Mais j'ai l'impression que nous n'avons pas suivi le processus. Et il me semble que ce niveau de détail n'appartient probablement pas à un communiqué. Je pense que le texte pourrait être abrégé et indiquer tout simplement que le groupe de travail a tenu une réunion et que les discussions ont porté sur un plan de

travail mis à jour et sur une version mise à jour d'un document, aucun desquels n'a été officiellement approuvé par le groupe de travail.

Le paragraphe actuel ajoute beaucoup d'informations qui pourraient porter à confusion. Je suggère donc de le résumer. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Ukraine.

UKRAINE : Chers collègues, je vous remercie de votre attention et de vos retours. Je crois que Thomas a proposé une formulation plus courte et plus exacte. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Il y a une dame au fond de la salle qui demande la parole. Je ne sais pas comment vous vous appelez. Alors, s'il vous plaît ...

MEXIQUE : Oui, je viens du Mexique.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Excusez-moi. Merci.

MEXIQUE : Ne vous en faites pas. Je suis la représentante du Mexique. Le Mexique est d'accord avec le Royaume-Uni en ce concernant la proposition de ne pas inclure l'expression « États en déliquescence ». Ce terme est utilisé pour les États qui n'ont pas respecté une certaine obligation, qui sont en défaut avec leurs citoyens. Il n'est donc pas politiquement correct d'accepter ce terme. C'est pourquoi nous soutenons la proposition du Royaume-Uni.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Paraguay.

PARAGUAY : Merci, monsieur le président. Serait-il possible d'agrandir le texte pour les personnes myopes comme moi qui sommes au fond de la salle ? Merci. Cela nous permettrait de contribuer à la discussion. Merci, monsieur le président.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Russie.

RUSSIE : La Fédération de Russie tient à soutenir les États-Unis. Il est vrai que nous n'avons pas discuté de ce paragraphe au sein du GAC.

Il s'agit d'une discussion qui a eu lieu au cours de la réunion du groupe de travail. Par conséquent, ce paragraphe devrait être supprimé du communiqué. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Revenant à ce qui a été dit tout à l'heure, j'essaie d'ouvrir le communiqué de Dublin pour voir ce que nous avons inclus sur les groupes de travail.

Il a été dit que normalement nous ajoutons quelques informations sur ce qui a été fait. Je n'ai pas d'opinions marquées à cet égard. Cependant, nous devons nous mettre d'accord sur le niveau auquel nous voulons rapporter ce qui a été réalisé au sein des groupes de travail. Je pense qu'ici ce n'est pas une question de ce que le GAC a fait, mais plutôt de ce qu'ont fait les groupes de travail.

Il faut simplement nous mettre d'accord. Nous avons convenu qu'il ne nous semble pas approprié d'entrer dans les détails. Mais la question fondamentale est à quel niveau voulons-nous rapporter des activités du groupe de travail au cours de cette réunion ? Je pense que nous devrions nous concentrer sur cette question. Pérou.

PÉROU : J'appartiens au groupe de travail, mais il me semble que ce paragraphe ne devrait pas figurer dans le communiqué. Il est vrai que certains pays au sein du groupe de travail ont exprimé leur intérêt sur cette cause ou ces sujets, mais puisque ces questions n'ont pas été discutées exhaustivement, je pense que nous ne devrions pas prendre une décision sur certains sujets qui pourraient dépasser la portée du GAC. Merci bien.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Le Paraguay et l'Iran.

PARAGUAY : Merci, monsieur le président.

Je tiens à soutenir les déclarations des États-Unis, de la Russie et du Pérou au sujet de la discussion de ce genre de questions au sein du GAC. Nous aurions dû débattre la question auparavant. Mais je ne vois pas pourquoi nous devrions inclure cela dans le communiqué. Je parle spécifiquement de ce paragraphe.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. J'ai pu ouvrir le communiqué de Dublin. Pour vous donner un exemple, il y est dit que le groupe de travail sur la sécurité publique a tenu une session ouverte qui a eu plus de 80

participants. La session ouverte a discuté d'un nombre de questions, bla, bla, bla, et cela se poursuit pendant une dizaine de lignes. Environ huit lignes portent sur le groupe de travail sur les régions faiblement desservies. Deux lignes sont consacrées au NomCom.

C'est-à-dire, nous avons l'habitude de rapporter de ce qui a été réalisé, mais cela ne devrait pas prendre trop de temps et devrait signaler ce qui nous semble important, de manière à ce que tous les détails qui nous semblent inutiles n'y apparaissent pas.

Serait-il possible de trouver un moyen de résumer cela afin de mettre en valeur ce que le groupe de travail a fait d'une manière qui soit acceptable pour tous ?

L'Iran et puis la Nouvelle-Zélande. Excusez-moi.

IRAN :

Merci monsieur le président. Oui. Même au sein du groupe de travail, il est difficile de décider ou de juger si un territoire ou un État est en déliquescence ou pas. Il s'agit d'un sujet très sensible. Je propose que si vous souhaitez le conserver, nous disions qu'au cours de la réunion du groupe de travail, les activités liées à la révision du plan de travail mis à jour et à la

nouvelle version du document d'intérêt public ont été mentionnés ou indiqués ou mises en évidence. Point final.

Voulez-vous que je répète ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Répétez, svp. Veuillez répéter pour que Tom puisse en prendre note.

IRAN : Oui.

Au cours de la réunion du groupe de travail, les activités liées à la révision du plan de travail mis à jour et à la nouvelle version du document d'intérêt public ont été mises en évidence ou indiquées ou discutées. On supprime le reste.

Ce sont des questions très sensibles. Je ne m'y opposerais pas si vous voulez dire que cela concerne les nouveaux gTLD. Mais supprimez tout ce qui concerne les États en déliquescence

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Paraguay. Alors l'Espagne... la Nouvelle-Zélande et ensuite l'Espagne, je pense, et puis le Paraguay.

NOUVELLE ZÉLANDE : Oui. Merci monsieur le président. En ce concernant la formulation qui a été supprimée, nous soutenons l'élimination de cette phrase. Franchement, il s'agit d'une formulation qu'il faudrait que je considère avec mon gouvernement. C'est une question fort sensible pour les États, c'est pourquoi je soutiens de la supprimer.

Si nous regardons le communiqué et la manière dont nous abordons ce qui est fait au sein des groupes de travail, ceci a été inclus à Dublin. Mais je tiens à souligner qu'à Buenos Aires nous avons eu un problème similaire avec le texte et nous avons décidé de ne pas fournir des procès-verbaux des réunions spécifiques dans notre communiqué.

Ce serait peut-être une décision à prendre pour l'avenir, mais le communiqué est adressé au public. Étant donné que les discussions des groupes de travail constituent des opinions préliminaires du GAC, je suggère aussi de fournir le moins de détails possibles afin de ne pas confondre la communauté en ce concernant les informations du GAC et celles qui correspondent aux groupes de travail.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci.

Je pense que si le texte n'est pas acceptable, il faut certainement le raccourcir dans la mesure de ce qui puisse être acceptable. Et s'il n'est pas possible de l'accepter, il faudrait l'exclure. Si le texte est acceptable, nous pouvons le garder.

J'ai le Paraguay et ensuite l'Espagne.

PARAGUAY : Merci, monsieur le président.

Mon éminent collègue de l'Iran a déjà dit ce que je voulais dire. Je cède la parole à l'Espagne. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Oui, merci.

Espagne.

ESPAGNE : Merci. Nous sommes d'accord avec nos collègues du Pérou et des États-Unis sur ces questions et nous appuyons l'exclusion du texte.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Vous soutenez l'exclusion de tout le paragraphe ? OK.

Y a-t-il des objections à la suppression de ce texte ? Je pense que cela semble être...

ORATEUR NON IDENTIFIÉ : L'ensemble du texte ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Vous voulez dire le texte entier ? L'Espagne, quel est votre proposition ? Vous proposez de supprimer l'ensemble du texte ou d'en supprimer des parties ?

ESPAGNE : Nous pourrions l'accepter tel qu'il est. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Excusez-moi. Je ne comprends pas. Pouvez-vous répéter, svp?

ESPAGNE : Excusez-moi. Nous l'acceptons tel qu'il est actuellement. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : OK. Vous supprimez ce que nous avons supprimé jusqu'à présent. OK.

Qu'en pensez-vous, Swaziland ?

SWAZILAND : Merci monsieur le président.

Je tiens à faire une observation générale sur le travail accompli par les groupes de travail, parce que je crois qu'ils ont été créés pour faire une certaine tâche et ils font vraiment beaucoup d'efforts. Je pense qu'il est juste qu'ils aient la possibilité de présenter leurs travaux au GAC et qu'ensuite le GAC accepte ou corrige ce qu'ils ont fait.

Je ne pense pas qu'ils méritent un traitement aussi rapide dans le communiqué. Il est vrai qu'il y a beaucoup de détails qui n'appartiennent pas au communiqué, mais ils ont fait des efforts qui sont maintenant négligés, on commence à rejeter ce qu'ils ont fait sans en avoir débattu.

Mais je suis d'accord que cela n'appartient pas au communiqué.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Pour le texte, en quoi consiste concrètement votre suggestion ?

SWAZILAND : Je dirais qu'il faudrait présenter un rapport général.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Que faisons-nous ? Iran ?

IRAN : Merci monsieur le président. Nous n'avons pas de problème avec le texte tel qu'il est. Il est complètement neutre. Ce que nous disons est là. Les activités liées à la révision du plan de travail et au nouveau document d'intérêt public ont été discutées. C'est un fait qui est complètement neutre. L'accord d'ouvrir une nouvelle liste de diffusion, etc. C'est la formulation la plus inoffensive et neutre.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci.

C'est-à-dire, la formulation n'est pas... Il y a un texte qui est entièrement supprimé. Pourrions-nous nous mettre d'accord sur la substance et ensuite formuler une phrase cohérente en bon anglais ? La première moitié est rédigée maintenant avec phrases complètes tandis que la deuxième est un ensemble de bouts de phrases.

Y a-t-il des éléments qui posent des problèmes ? Il me semble que nous pouvons tous accepter la substance de ce qui est dit maintenant. OK ?

Je pense que nous devons faire confiance au secrétariat pour qu'il rédige cela en phrases cohérentes et avancer. OK ?

Très bien. Merci bien.

Alors, c'est fait.

TOM DALE :

La partie suivante porte sur le groupe de travail sur la sécurité publique du GAC. Ce texte nous a été fourni par l'un des coprésidents de ce groupe, Alice Munyua, de la Commission de l'Union africaine. Je cite : « Le groupe de travail sur la sécurité publique continue de se concentrer sur les activités liées à la sécurité publique, y compris la protection des consommateurs, le DNS et l'exactitude du WHOIS des adresses IP, ainsi que sur les groupes de parties prenantes de l'ICANN, entre autres.

Le groupe de travail a participé à plusieurs PDP de la GNSO et révisions de l'ICANN, y compris sur les problèmes liés aux services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, sur les services de données d'enregistrement de la prochaine génération, sur la spécification 11 du cadre de travail sur la sécurité des contrats de registre et sur la révision de la concurrence, du choix du consommateur et de la confiance du consommateur dans le cadre des nouveaux gTLD.

Le groupe de travail a tenu un atelier conjoint avec l'Organisation de ressources de numéros (NRO) pour lancer les discussions sur le renforcement d'une meilleure exactitude du WHOIS des adresses IP.

Le groupe de travail et la NRO continueront de collaborer et de discuter de ces questions. Les domaines d'activité futurs peuvent inclure les sauvegardes pour les chaînes des secteurs fortement réglementés, l'exploitation des enfants et la mise en application des engagements d'intérêt public ».

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci.

Y a-t-il des commentaires sur ce compte-rendu ?

Oui, l'Argentine.

ARGENTINE : Merci monsieur le président.

Je crois que c'est un très bon résumé. Je pense qu'il est remarquable et qu'il devrait être inclus dans le communiqué. Mais tous les groupes de travail devraient se voir accorder le même traitement. Si cela rapporte les activités du groupe de travail, je ne comprends pas pourquoi les autres groupes de travail ne peuvent pas inclure le même genre d'informations

détaillées dans le communiqué, et je suis tout à fait pour l'inclusion de ce texte dans le communiqué.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci.

Alors, l'Ukraine ?

UKRAINE : Merci. L'Ukraine est également un membre de ce groupe de travail. Malheureusement, en raison de travaux sur différentes questions, je n'ai pas pu assister à la réunion. Je demande de nous centrer sur la première partie et de supprimer la deuxième partie sur les travaux futurs, car cela constituerait un procès-verbal et pas un compte-rendu du groupe de travail.

Supprimer la deuxième partie du texte, s'il vous plaît.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : L'Union africaine, voulez-vous faire des commentaires à ce sujet, s'il vous plaît ?

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE : Je conviens que le texte est un peu long. Par conséquent, je suis d'accord pour le raccourcir. Par exemple, je

suggèrerais de supprimer les domaines de travaux futurs, qui, de toute façon, font partie du plan de travail. Je supprimerais cela.

Pour le raccourcir. Peut-être qu'avec cette modification le nouveau texte serait plus court et précis.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci.

Pouvons-nous le faire tout de suite ? Supprimons ce qui nous semble répétitif.

États-Unis ?

ÉTATS-UNIS : Merci monsieur le président.

Je pense que cet exercice a été intéressant pour tous ; nous avons pu nous rendre compte que nous n'avons peut-être pas vraiment suivi les méthodes de travail, et peut-être nous ne les avons même pas discutées correctement.

Mais je pense que nous pourrions utiliser ce communiqué en particulier pour identifier uniquement les activités des groupes de travail qui ont été envoyées au GAC, acceptées et approuvées pour devenir publiques. Il s'agit d'une communication formelle à la communauté et puis nous disons que nous avons accepté ce qu'un groupe de travail nous a présenté. Ou lors d'une réunion

avec un membre de la communauté. La NRO pourrait certainement être classée comme un participant de la communauté élargie de l'ICANN.

Sinon, je suggère de continuer à rapporter les activités des groupes de travail dans les procès-verbaux, parce que franchement, le reste des membres du GAC s'intéresse à ce que les groupes de travail discutent, qu'ils soient des participants ou pas. Mais nous ne transmettons pas vraiment grand-chose à la communauté élargie si nous ne pouvons même pas communiquer une position du GAC.

Les communiqués devraient donc peut-être se limiter à ce que nous voulons partager avec la communauté concernant la position générale du GAC. Je suis d'accord avec la réflexion d'Olga. Il faut être cohérents afin que chaque groupe de travail informe de ce qui a été approuvé et accepté et qui est, par conséquent, d'intérêt pour la communauté élargie tout en maintenant des procès-verbaux, car si un groupe de travail s'est réuni, il faut qu'il y ait un procès-verbal qui nous permette de suivre ses activités.

Nous pouvons donc peut-être commencer à inclure ces paragraphes résumés des réunions des groupes de travail et laisser les détails de ce que l'ensemble du groupe de travail souhaite enregistrer ailleurs. Alors, une suggestion.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Oui, merci.

Même si je pense que ce n'est pas le problème le plus important que nous avons eu ces derniers mois, la question est que nous n'avons pas de règles claires sur la manière de rédiger notre communiqué. Lorsque je lis le communiqué de Dublin le texte, dont la longueur varie, est plutôt long. Dans d'autres communiqués, il n'y a pas de texte.

Je pense que nous n'aurons ni le temps ni l'énergie pour développer ces règles ici, alors il vaudrait mieux adopter une approche pragmatique.

Pour l'instant, essayons de nous assurer que ces textes ne soient pas trop longs. Et nous vous demandons, Alice, ce que vous pourriez proposer pour abrégé le texte car vous savez quelles sont les idées que vous voudriez communiquer en priorité. Nous essaierons de le résumer un peu. Il ne faut pas en changer la substance. Juste l'écourter un petit peu et continuer... Mais souvenez-vous que nous aurons à gérer beaucoup d'autres questions et à clarifier davantage nos méthodes de travail parce que nous voulons éviter ce type de discussions à ce stade dans l'avenir.

Alors avançons, et Alice, vous ferez... oui, l'Iran.

là-dessus. Je veux que cela soit fait, je pense que nous le voulons tous, parce que nous pourrions discuter pendant une heure sur ce qui est approprié. Nous n'avons pas de règles. Alors, nous n'avons qu'à trouver une approche pragmatique.

Qu'en pensez-vous, Alice ?

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE : Je suis très satisfaite de raccourcir le texte en un seul paragraphe et de mentionner tout simplement certaines pistes de travail ainsi que l'atelier avec la NRO. C'est tout. Un paragraphe.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Alors, accordons-lui deux minutes. Elle écourtera le texte en un paragraphe, nous l'aurons dans cinq minutes, Tom le copiera et nous espérons que ce sera la solution la plus efficace pour ce problème.

OK. Merci.

Pouvons-nous passer au prochain groupe de travail ?

TOM DALE : Merci. Ceci concerne le groupe de travail sur les droits de l'homme et la loi internationale. Ce texte a été présenté par l'un des co-présidents, Mark Carvell, du Royaume-Uni.

Je cite : le groupe de travail du GAC sur les droits de l'homme et la loi internationale (HRILWG) s'est réuni le 8 mars et l'on y a accordé de soumettre les termes de référence du HRILWG ayant été finalisés pendant la période intersessions lors de la séance plénière du GAC pour leur adoption. La séance plénière du GAC a approuvé les termes de référence le 9 mars.

Il a été convenu que les co-présidents recevraient des commentaires et des propositions pour le plan de travail du HRILWG jusqu'au 18 avril. Compte tenu des réponses à cette consultation, les co-présidents ont l'intention de rédiger un plan de travail préliminaire et de le présenter pour commentaires vers la fin avril dans le but de le mettre en application fin mai, début juin. Lors de la réunion, le président du groupe de travail intercommunautaire chargé du renforcement de la responsabilité de l'ICANN, Leon Sánchez, a également fait une mise à jour de la recommandation 6 du CCWG.

Le HRILWG s'est réuni aussi avec le groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité sociale de l'ICANN en matière de respect des droits de l'homme, le CCWP HR, le 8 mars ; à ce moment-là, il y a eu un échange d'information sur les progrès de ces initiatives.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Que faisons-nous à cet égard ? Est-ce acceptable ou vous pensez aussi que c'est trop long ? Il y a des informations sur qui a rencontré qui et il y a quelques dates. Qu'en faisons-nous ? Vos commentaires sont les bienvenus, s'il vous plaît.

Oui, l'Ukraine.

UKRAINE : Je pense que c'est trop long et ce n'est que le procès-verbal détaillé du groupe de travail.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : OK. Demandons donc à Mark raccourcir le texte à la moitié, disons, et de nous le renvoyer dans cinq minutes.

Le suivant. Il n'est probablement pas trop long.

TOM DALE : Le Groupe de travail sur les régions faiblement desservies indique que les Îles Cook ont été nommées comme co-président de ce groupe.

Le suivant concerne le NomCom, plus formellement l'analyse de la participation du GAC au Comité de nomination de l'ICANN, NomCom. Les termes de référence ont été adoptés.

ORATEUR NON IDENTIFIÉ : (Hors micro)

TOM DALE : Par le GAC.

Et enfin, révision des principes opérationnels du GAC. Ceci sera débattu le jeudi 10 mars.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Je pense que nous sommes d'accord sur ces trois-là. Très bien. Avançons.

TOM DALE : Excusez-moi. Il y a eu quelques modifications mineures dans cette section. Je vais la lire en entier rapidement.

Secrétariat indépendant du GAC. Le GAC a exprimé sa reconnaissance pour le remarquable soutien apporté par son modèle de secrétariat hybride, composé par le personnel de l'ICANN pour le soutien au GAC et les services de secrétariat indépendant du GAC prêtés par ACIG.

Le soutien renforcé du secrétariat a augmenté et amélioré la capacité du GAC à fournir son avis au Conseil d'administration et à être plus efficace dans son travail avec d'autres membres de la communauté de l'ICANN.

Le GAC remercie chaleureusement les membres du Brésil, la Norvège et les Pays-Bas pour leur générosité en fournissant des fonds pour soutenir la prestation des services du secrétariat indépendant du GAC, l'ACIG, et débattu la manière de mieux assurer la viabilité financière du modèle de financement des donateurs.

Le Pérou, la Commission européenne et la Suisse ont annoncé qu'ils feront des contributions financières à l'avenir et le GAC en est très reconnaissant.

D'autres membres du GAC envisagent également de devenir des donateurs pour s'assurer que la qualité des services de secrétariat indépendant actuellement reçus par le GAC soit maintenue et, le cas échéant, puisse être améliorée.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Des questions ? Des commentaires ? Si ce n'est pas le cas, allons à la section suivante.

Oui, merci.

TOM DALE : Merci. Cette section n'a pas subi de modifications. C'est la réponse du GAC au rapport final supplémentaire du CCWG-Responsabilité ayant été convenue.

Section sur d'autres délibérations du GAC. La formulation sur les sauvegardes pour les gTLD de la série en cours a été déplacée ici, suivant ce qui avait été demandé lors des délibérations préalables du GAC. Ceci était un avis au Conseil d'administration. Maintenant, il se trouve dans la section « Autres délibérations du GAC ».

Merci. Thomas fait remarquer dans le deuxième paragraphe, celui qui est maintenant affiché sur l'écran, la modification principale apportée au texte de la séance précédente, où l'on lit « Le GAC », au lieu de dire « soutient », on doit dire « le GAC encourage le travail de la GNSO et de l'ALAC pour la révision des engagements d'intérêt public ».

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Y a-t-il des commentaires ou des questions sur ce point ?

Si tout est OK, nous allons passer au point suivant.

TOM DALE : Cette section n'a pas été modifiée lors de la révision de la CCT.

Je crois que cette section sur les candidatures communautaires n'a pas été modifiée.

Cette section concernant les étiquettes à deux caractères au second niveau n'a pas non plus été modifiée.

Nous devons lire encore une fois la section sur l'avis du GAC au Conseil d'administration. Je pense qu'il y a eu un certain nombre de modifications.

Les séries futures des gTLD, les questions publiques... les questions de politique publique. Les membres du GAC ont revu les aspects de politique publique du travail en cours. Excusez-moi, ce premier paragraphe n'a pas été modifié.

Ce deuxième paragraphe devrait être relu à haute voix. Le GAC rappelle le concept largement partagé par l'ICANN disant que l'élaboration d'un cadre politique pour les futures séries des nouveaux gTLD devrait suivre un ordre logique de la révision du cycle actuel et des questions connexes, afin de pouvoir informer l'élaboration de politiques par le biais des processus communautaires de la GNSO.

Le GAC signale avec préoccupation que le calendrier actuel des PDP peut mettre son ordre logique en péril, ce qui pourrait amener potentiellement à un travail d'élaboration de politiques n'ayant pas accès à des données et des analyses plus complètes et à jour.

OK. Continuons.

Je continuerai. En conséquence, le GAC réitère son avis préalable au Conseil d'administration pour assurer qu'une

évaluation appropriée de tous les aspects pertinents du programme des nouveaux gTLD soit effectuée, compte tenu des commentaires de toutes les parties prenantes et du fait que le déroulement des séries futures sera basé sur les conclusions de cette évaluation.

Le paragraphe suivant, c'est un nouveau texte. Il avait été inclus suite à la demande du Pakistan. Je cite : Le GAC recommande au Conseil d'administration d'accorder une priorité particulière aux actions de sensibilisation dans les régions faiblement desservies ainsi qu'à la facilitation de leurs candidatures.

Je continue. Il y a eu quelques modifications dans ce paragraphe. Ayant pris note de ces inquiétudes, les membres du GAC feront cependant des efforts pour participer à des processus ouverts tels que les PDP. Avec le soutien de son secrétariat indépendant, le GAC s'efforcera de communiquer tout le travail pertinent concernant les politiques des futurs gTLD à un stade précoce et aux stades ultérieurs pertinents. Au vu de la charge de travail de la communauté mondiale, le GAC souligne l'importance d'accorder le temps suffisant pour une participation appropriée.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Alors, ce que nous avons fait, c'est abrégé le texte et faire une référence à la fin sur le fait que c'est ce que nous entendons faire

mais nous avons besoin du temps suffisant pour participer.
Voilà donc les modifications que nous avons apportées.

Des commentaires ? Pouvons-nous accepter cette partie ?

OK. Merci.

Suivante.

Essayons de nous rappeler si nous avons fait des modifications,
afin d'éviter de lire le texte en entier et de ne pas rendre fous les
interprètes parce que ce sont des textes trop longs lus très
rapidement.

Voilà la partie qui avait été amendée, c'est la fin...

TOM DALE :

Oui. Ici, le paragraphe sur le rapport du groupe de travail du
PDP sur les services d'anonymisation et d'enregistrement
fiduciaire indique ce qui suit sur l'écran : Le GAC recommande
au Conseil d'administration de prolonger les délais pour que le
GAC analyse des avis possibles sur ces thèmes de politique
publique majeurs et demande au Conseil d'administration de se
réunir avec le GAC avant d'envisager l'adoption du rapport
d'accréditation des services d'anonymisation et
d'enregistrement fiduciaire. La 56e réunion de l'ICANN serait
l'occasion d'examiner ces questions.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Très bien. C'est OK ?

Des objections ?

Si ce n'est pas le cas, alors... Oui, l'Espagne.

ESPAGNE : Je ne me souviens pas que le Conseil d'administration ait fixé une date butoir pour présenter notre avis. Et nous leur demandons de prolonger les délais pour que le GAC analyse la question.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Oui. Je pense que c'est la date butoir pour la période de consultation publique qui n'est pas la même que pour nous.

Alors, que faisons-nous ? Devons-nous reformuler cela et dire seulement que nous donnerons notre avis ? Mais alors... Alice, aidez-nous, s'il vous plaît.

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE : La date butoir pour la période de consultation publique est le 16 mars.

Le Conseil d'administration a demandé au GAC de donner son avis sur le rapport final mais il ne nous a pas indiqué de date butoir.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Je devrais... alors vous devriez recommander au Conseil d'administration d'accorder suffisamment de temps au GAC pour l'analyse, ce qui nous libère du problème du calendrier ?

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE : Oui, oui.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : OK. Accorder suffisamment de temps -- et alors j'espère que nous ne devons pas changer -- au GAC pour l'analyse.

Est-ce logique, pas logique, linguistiquement correct ? Excusez-moi. C'est OK ? Est-ce que cela a du sens, est-ce cohérent ? Il me semble que oui, n'est-ce pas ?

OK. Pouvons-nous... merci, l'Espagne, d'avoir signalé cela.

C'est OK ? OK. Je ne vois pas d'objection.

Allons donc au point suivant.

TOM DALE :

Merci. Il s'agit de notes révisées de la Nouvelle Zélande, des États-Unis et de l'Espagne. En ce qui concerne le calendrier de travail et la gestion de la charge de travail, on indique : « Le GAC informe le Conseil que le GAC est concerné du fait qu'il y a toujours un grand nombre de programmes de travail simultanés à travers l'ICANN qui ont des répercussions sur l'importante charge de travail tant pour le GAC que pour la communauté mondiale ». Par exemple, les révisions existantes sur la première série des nouveaux gTLD et la préparation des séries subséquentes ainsi qu'une grande variété de travaux sur la thématique du WHOIS se sont poursuivies sans modifications, malgré le travail hautement prioritaire généré par le processus de la transition de la supervision de l'IANA.

Le GAC reconnaît le besoin de considérer les différentes priorités de chacune des organisations de soutien et de chacun des comités consultatifs. « Le GAC demande au Conseil d'administration de faciliter un échange entre toutes les SO et les AC pendant la 56e réunion de l'ICANN sur la manière dont les communautés des différentes SO et AC organisent le calendrier pour le travail exigeant les commentaires de la communauté, en particulier pour les thématiques suscitant l'intérêt de la communauté dans son ensemble.

« Le GAC considère qu'une révision conjointe des SO et des AC permettra au Conseil d'administration de mieux évaluer le

niveau de travail simultané que la communauté peut gérer. Cet échange devrait inclure l'analyse de : Premièrement, comment sont équilibrées les priorités des différentes communautés et, deuxièmement, comment ce processus peut maximiser la participation communautaire dans les processus d'élaboration de politiques ».

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci.

Juste un commentaire. Je pense que c'est bien de supprimer le premier paragraphe disant : « Le GAC recommande au Conseil d'administration de », alors je ne dirais pas que le GAC demande au Conseil d'administration mais que le GAC recommande au Conseil, afin de formuler la question -- si nous demandons au Conseil, c'est un avis ou pas, juste pour éviter cela. Cela ne change rien au fond. C'est ce que je proposerai.

Si vous allez plus bas, encore un, ici, recommande au Conseil d'administration de faciliter.

TOM DALE : OK.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : C'est OK ? Acceptons-nous cela, l'Iran ?

IRAN : Oui. Aucun problème.

Pouvez-vous aller au paragraphe précédent où on parle de la transition des fonctions IANA ? Que disons-nous ? Sommes-nous critiques ? Que disons-nous là ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Il n'y avait pas de modifications dans le paragraphe précédent. Non. C'est juste une réflexion sur la charge de travail résultant de la transition des fonctions IANA. Ce n'est pas une critique. C'est tout juste un fait.

OK. Pouvons-nous accepter ceci ?

Très bien. Et c'est tout, essentiellement. Alors, pouvons-nous considérer ce communiqué comme convenu ?

IRAN : Le texte abrégé par...

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Ouais. Le texte abrégé du groupe de travail. Excusez-moi, j'ai oublié cela.

IRAN : S'il vous plaît. Deux, deux textes abrégés. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : OK. L'avez-vous envoyé à Tom ?

OK. Alors, accordons-lui une minute.

Ça y est ?

Accordons-lui une minute pour copier/coller. D'accord ?

Comment ai-je pu oublier cela ?

TOM DALE : OK. Ceci, c'est pour le groupe de travail sur les droits de l'homme et la loi internationale. Maintenant on lit : « Après l'adoption dans la séance plénière du GAC des termes de référence du HRILWG du 9 mars, le HRILWG élaborera un plan de travail pour la fin avril. Le co-président du CCWG, León Sánchez, avait proposé une mise à jour de la recommandation six du CCWG-Responsabilité, et il y avait eu un échange d'information avec le groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité sociale de l'entreprise quant au respect des droits de l'homme.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Je pense que ceci est assez court comparé à ce que nous avons auparavant, donc je suis content de l'accepter sans plus de discussions.

Je vois des personnes qui disent oui de la tête.

Maintenant, le suivant. Henri ? Permettez-moi...

NAMIBIE : Merci, monsieur le président. Ceci aussi maintenant... J'ai le privilège d'assister le Royaume-Uni. Ils nous ont laissé la rédaction, alors maintenant je vais aussi les assister, la Namibie. Je pense maintenant que c'est juste une autre sorte d'ajout, le 9 mars... peut-être le 9 mars 2020 ou le 9 mars 2016 ou quelque chose du genre.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Je pense que nous pouvons l'ajouter, oui, ajouter l'année, pour que ce soit clair de quelle année on parle.

Merci, Henri. OK.

Alice ? Vous êtes là ? Vous l'avez envoyé ?

D'accord, attendons que Tom l'ajoute.

Alice, Tom ne peut pas trouver votre --

TOM DALE : S'il vous plaît, dites-moi quel --

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Quel est le -- envoyez-le de nouveau. Ouais.

TOM DALE : Oui, désolé.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Vous le lui avez envoyé, à lui seul ou à la liste du GAC aussi ?

Ah, alors il l'a envoyé à la liste du GAC. Je ne sais pas, c'est peut-être passé sur un autre dossier.

TOM DALE : Non.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Non ? C'est tout de même arrivé ?

Est-ce suffisamment court pour le lire à haute voix ?

OK. Alors, on y va avec ça.

ALICE MUNYUA: Je l'ai donc réduit juste au premier paragraphe. Le Groupe de travail sur la sécurité publique continue d'être ciblé et de participer à diverses activités concernant la sécurité publique.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Plus lentement, s'il vous plaît. Plus lentement, s'il vous plaît.

ALICE MUNYUA: Le Groupe de travail sur la sécurité publique continue d'être ciblé et de participer à diverses activités concernant la sécurité publique, y compris la protection du consommateur, le DNS et les adresses IP, l'exactitude du WHOIS, les activités de sensibilisation avec les groupes de parties prenantes de l'ICANN, entre autres. C'est tout.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : OK. Je pense que c'est fait. Pas de derniers commentaires, pas de questions, pas de plaintes ? Non, l'Espagne.

ESPAGNE : Pouvez-vous répéter, Alice, s'il vous plaît ? Ou c'est dans --
D'accord.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Alors, en principe il n'y a pas de modifications. C'est seulement le premier paragraphe. OK.

C'est OK ? Très bien.

Oui. Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Excusez-moi. Le paragraphe que vous venez de retirer, je me demandais si vous pourriez l'afficher un instant. Parce qu'il y avait juste la ligne au début du paragraphe concernant les activités de sensibilisation du groupe destinées au reste de la communauté qui m'a semblée pertinente pour y être incluse.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Dites-nous laquelle, s'il vous plaît.

ROYAUME-UNI : C'est juste là où on dit que le PSWG a participé à plusieurs PDP de la GNSO et à plusieurs révisions de l'ICANN, y compris sur le thème de l'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. C'est juste celui-là.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Si nous gardons ce paragraphe, le monde ne s'effondrera pas non plus. Alors je n'ai pas d'idées arrêtées non plus. Si vous

pensez que c'est important, conservons-le, si c'est bien. Alors, nous avons le premier et le deuxième paragraphe. Très bien.

OK. Espagne.

ESPAGNE : Excusez-moi. En y repensant, la réunion avec la NRO ne sera pas mentionnée dans le -- non ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Non.

ESPAGNE : Je pense que cela vaut la peine.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : La question est que l'on avait demandé d'abrégé cela.

ESPAGNE : Mais l'autre groupe de travail a mentionné sa réunion avec --

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Ouais. Ils ont résumé trois paragraphes et en ont fait un. Alice a décidé de sauter deux paragraphes sur trois pour parvenir à avoir un paragraphe. Mais ceci ne change pas le monde, voyons.

Cela apparaîtra dans le procès-verbal. Ceux qui étaient là le savent. Ne perdons pas plus de temps avec celui-ci.

Alice, s'il vous plaît, vos suggestions finales.

ALICE MUNYUA : Je serai assez contente d'inclure une phrase sur notre réunion avec la NRO. C'est tout. Le PSWG a aussi fait un atelier avec la NRO. C'est tout.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : OK. Alors, on y va avec ça. Il n'est pas nécessaire de vérifier qu'il n'y a pas de modification de fond, n'est-ce pas ? OK. Très bien.

Mais nous nous en occuperons. Je pense que nous pouvons accepter le communiqué tel qu'il est, mis à part ce détail.

Et ce sera fini pour aujourd'hui. Cette journée a été longue. Merci beaucoup d'être restés.

Une question logistique, pas linguistique. J'imagine qu'il y a des bus qui vont au dîner de gala et qui partent d'ici. L'invitation n'indique pas le lieu et l'heure de départ des bus ? Vous avez une idée ? Oui. Julia.

Ils partent du centre de conférences. À quelle heure ? À 7h00 ? Alors -- et après il y en a un autre -- si vous êtes là à 07h30, y a-t-il encore quelques bus ? Ou vous devez être là ? Ah, les bus

partent entre 07h00 et 08h00. Merci pour l'information. Je pourrais ne pas être le seul à ignorer cela. À ce soir. À demain.

Comme nous nous en sommes aperçus il y a un certain nombre de questions importantes, des affaires internes dont il faut discuter demain. Merci. Et merci aux interprètes. Et à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]